

## JEAN-BAPTISTE LEMOYNE

DELPHINE GÉNY-STEPHANN

SECRÉTAIRE D'ETAT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES SECRÉTAIRE D'ETAT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

> Paris, le 23 juillet 2018 N° 607

## Installation du Conseil National de l'Industrie (CNI) international par Jean-Baptiste Lemoyne et Delphine Gény-Stephann

Le Conseil National de l'Industrie a installé, ce lundi 23 juillet, le CNI international. Celui-ci est coprésidé par Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances. Le CNI international a pour objectif de rassembler les acteurs publics et privés de l'export, en vue de dynamiser les exportations de l'industrie française.

Il s'inscrit dans les suites du discours du Premier ministre du 23 février à Roubaix sur la politique du Gouvernement en matière de commerce extérieur, qui pointait cinq leviers d'amélioration : le rétablissement de la compétitivité de l'industrie, l'augmentation du nombre d'exportateurs, l'élaboration de stratégies structurées par filière, la performance du dispositif public de soutien à l'export et l'effort de formation sur les compétences pour conquérir l'international.

Cette première réunion a ainsi rassemblé les correspondants export des 16 Comités stratégiques de filière, et toutes les parties prenantes, publiques et privées, du dispositif de soutien national à l'export (Régions de France, Business France, BPI France, CCI, MEDEF international). Plateforme de coordination et d'animation, le CNI international vise à accélérer et améliorer l'efficacité des actions menées sur les axes suivants :

- le développement des flux d'exportation ;
- l'internationalisation des PME et ETI industrielles dans les territoires ;
- l'accroissement du contenu « made in France » des offres industrielles françaises.

Les travaux du CNI International ont permis de dresser le bilan des actions menées par chaque filière, de valoriser les démarches exemplaires, d'identifier les freins rencontrés et de tracer la perspective des feuilles de route export que chaque filière doit définir d'ici la fin de l'année dans le cadre de son contrat de filière. Dans cet objectif, le ministère de l'Economie et des Finances mettra à disposition des filières un outil permettant d'analyser leur balance commerciale sectorielle afin de les aider à identifier les marchés porteurs et d'orienter au mieux leurs stratégies internationales. Cette réunion a également permis le lancement de travaux visant à améliorer la lisibilité de la présence de l'industrie française dans les salons internationaux et notamment à la foire d'Hanovre.

La prochaine réunion du CNI International se tiendra début 2019. Elle permettra de suivre la mise en œuvre des actions définies dans les feuilles de route export des comités stratégiques de filière et d'identifier les nouvelles mesures à prendre en faveur de l'internationalisation des entreprises industrielles.

## **Contacts presse:**

Cabinet de Jean-Baptiste Lemoyne : 01 43 17 63 91 Cabinet de Delphine Gény-Stephann : 01 53 18 44 38

